



ADAPTATION DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) DE CÔTE-D'OR AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

COMPTE RENDU

Atelier n°6 – adaptation de la gestion

Lundi 22 octobre 2025 - 9h30-16h30 – Salle des climats, Communauté de communes de Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges puis ENS du Bois de Montfée
A destination de l'ensemble des gestionnaires d'ENS de Côte-d'Or

PARTICIPANTS

Prénom Nom	Structure	Fonction
Baptiste COTE	CD21	chargé de mission ENS et Biodiversité
Marion CHAMPY	CD21	Chargée de mission ENS et Biodiversité
Maryline VERNET	CD21	Coordinatrice de la politique ENS et biodiversité
Charlotte BOTTONI	CD21	Chargée de mission milieux aquatiques - Gestionnaire ENS
Florent SPINNLER	CD21	Service Transitions écologiques et énergétiques - Gestionnaire ENS
Lucie ROBERT	LPO BFC	Chargée de mission biodiversité - Gestionnaire ENS
Henri Pierre SAVIER	ONF	Responsable environnement - Gestionnaire ENS
Pierre JULIARD	CCGCNSG	Chargé de missions
Manon LEON DE TREVENET	Biotope	Chargée de projet écologue - Gestionnaire ENS
Léo PARUSSATTI	SBV	Chargé de mission – Gestionnaire ENS
Louis BUSQUIN	SBV	Technicien - Gestionnaire ENS
Antoni ARDOUIN	CENB	Chargé de missions territorial Côte-d'Or – Gestionnaire ENS
Thomas MARCHAL	CENB	Chargé de missions conservation et gestion – Gestionnaire ENS
Nicolas AMENDOLA	SMBVDheune	Responsable du Syndicat – Gestionnaire ENS
Christine COUDURIER	RNF	Chargée de mission Climat & Natur' Adapt
Anne-Cerise TISSOT	2ACT	Animation Concertation et Territoire
Claude DAVAINÉ	SEQUANA	Chargée de mission milieux aquatiques – Gestionnaire ENS
Gerald FAYOLLE	EPTB SD	Responsable démarche conservatoire – Gestionnaire ENS
Amélie NAREYS	BE Latitude	Chargée de mission faune – Gestionnaire ENS
Emma MOLINA	BE Latitude	Chargée de mission botaniste – Gestionnaire ENS
Jérôme THEUREL	SDIS21	Chef du Centre de Secours Principal Dijon Nord. Conseiller Technique Départemental Feux de Forêt.
Julien VANDENSKRICK	SDIS22	Officier du Groupement Mise en Œuvre Opérationnelle
Clément GARNEAUD	PNR MORVAN	Chargé de mission Natura 2000 & Biodiversité

OBJECTIFS ET ORDRE DU JOUR

Cette sixième rencontre des gestionnaires d'ENS de Côte-d'Or autour de l'adaptation au changement climatique avait pour objectifs de :

- **Partager les récits prospectifs** (ou « cartes postales du futur ») réalisés par les gestionnaires d'ENS, ainsi que la **synthèse de leurs diagnostics de vulnérabilité et d'opportunité (DVO)** réalisée par le CENB et RNF ;
- **Réfléchir à l'adaptation de la gestion**, notamment via l'analyse des plans de gestion actuels des ENS ;
- **Aller sur site et partager des réflexions** concrètes autour du changement climatique ;
- **Mieux connaître le risque incendie en milieux naturels** et les modalités d'intervention du SDIS ;
- **Favoriser les échanges** au sein du collectif de gestionnaires.

L'atelier s'est déroulé en 7 séquences :

1. **Introduction** et présentations ;
2. **Partage** des récits prospectifs ;
3. **Présentation** de la synthèse des DVO par le CENB ;
4. **Analyse** des plans de gestion actuels au regard du changement climatique ;
5. **Présentation** de la problématique « feu de forêt » et du fonctionnement des pompiers en Côte-d'Or par le SDIS21 ;
6. **Visite de l'ENS** du Bois de Montfée avec l'ONF et la CCGCNSG et retour sur les travaux de juin 2025 visant l'évaluation de la réserve utile maximale du sol forestier ;
7. **Bilan** de la journée et perspectives.

LIENS UTILES

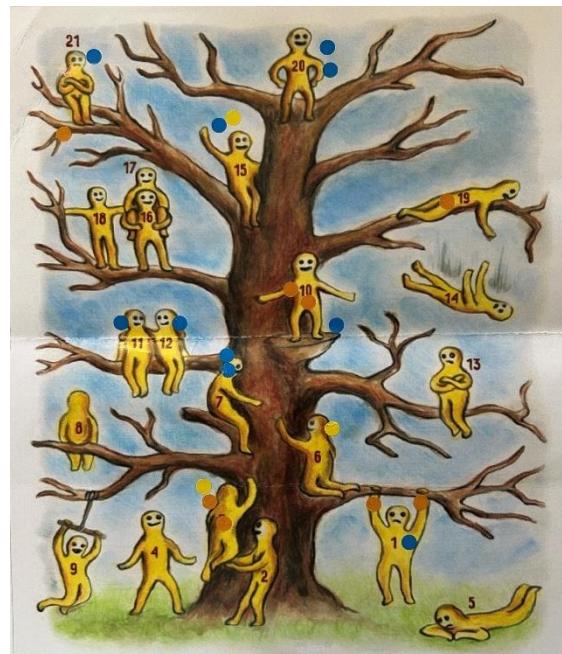
- [Diaporama de synthèse des DVO](#)
- [Liens vers les DVO et les cartes postales du futur des ENS de Côte-d'Or](#)
- [Tableau d'analyse des plans de gestion au regard du changement climatique](#)
- [Diaporama sur la réserve utile des sols de l'ENS du bois de Montfée](#)
- [Groupe dédié au projet sur la plateforme naturadapt.com](#)

1. INTRODUCTION

Après un bref mot d'accueil par Maryline Vernet du Département de Côte-d'Or, les participant·es ont été invités à :

- se présenter rapidement ;
- montrer sur la carte du département le ou les ENS dont ils ont la gestion ;
- choisir une illustration qui représente leur état d'esprit en ce début de rencontre (en collant une gommette sur le personnage choisi sur « l'arbre d'Ostende »).

Ce temps de présentation a permis d'inclure les « nouvelles » personnes qui rejoignaient tout juste la démarche et son collectif.



2. PARTAGE DES RECITS PROSPECTIFS

Afin de partager les récits prospectifs ou « cartes postales du futur » des ENS représentés, deux exemplaires de chacun d'entre eux ont été mis à disposition du groupe. Les participant·es ont chacun choisi 1 récit à lire, puis partagé en sous-groupes autour de trois points : ce qu'ils retiennent de leur lecture (1 idée forte), ce qui les a inspirés (1 idée) et une question que cela a soulevé.



Voici quelques verbatims issus des discussions pendant cette session :

« *La patrimonialité va évoluer mais va rester forte.* »

« *Est-ce qu'il faut vraiment laisser tomber les espèces historiques ?* »

« *Certains secteurs devront être fermés avec le changement climatique : comment fait-on pour l'accueil du public sur les ENS ?* »

« *Ça m'inspire une nouvelle vision de construction du plan de gestion.* »

« *Dans les ENS, on pense être sur des milieux résilients, mais finalement ils seront quand même impactés directement ou indirectement : ça questionne le niveau de protection.* »

« *C'est plus l'évolution des pressions, notamment agricoles, qui questionne.* »

« *La gouvernance est très importante pour gérer l'ENS au fur et à mesure de son évolution en lien avec le changement climatique.* »

Le détail des retours sur les cartes postales du futur est disponible en annexe à ce document.



Les 12 récits prospectifs produits par les gestionnaires d'ENS sont disponibles sur la plateforme naturadapt.com [ici](#).

3. PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES DVO

Antoni Ardouin, du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, a présenté une analyse des 13 diagnostics de vulnérabilité des ENS de Côte-d'Or réalisés.

Quelques messages clés issus de la présentation :

- Au total 116 objets analysés, dont environ la moitié issue de la composante « patrimoine naturel » ;
- De nombreux points communs entre les DVO, notamment par milieux, indépendamment des écorégions ;
- L'eau apparaît comme un sujet central avec les sécheresses et la baisse du niveau des nappes qui entraînent toute une cascade d'impacts : disparitions d'espèces phares ; arrivées d'espèces xérophiles, augmentation du risque incendie...

=> [Voir le diaporama projeté en séance](#)

Les 13 DVO produits par les gestionnaires d'ENS sont disponibles dans le groupe sur la plateforme naturadapt.com [ici](#).

4. ANALYSE DE LA GESTION ACTUELLE

Les participant.es ont ensuite été répartis en 6 sous-groupes de 3 à 4 personnes pour un exercice collectif d'analyse de la gestion actuelle d'un ENS en Côte d'Or. Les 6 ENS travaillés lors de cet atelier étaient :

- Le bois de Montfée ;
- Le cirque de la Coquille ;
- La frayère de Mirebeau-Sur-Bèze ;
- La réserve des Maillys ;

- Le réservoir de Cercey ;
- Les prairies et forêts du val de Saône.



Chaque groupe, après une présentation rapide du site par son gestionnaire, a **analysé les objectifs du plan de gestion actuel à la lumière du changement climatique et du DVO** du site : sont-ils à conserver, à modifier (et si oui comment ?) ou à supprimer (car plus pertinents) ? Y-a-t-il des objectifs à ajouter ?

Ce travail a été réalisé sur un tableur en ligne (un onglet par site) afin de capitaliser au mieux le fruit des réflexions (cf. exemple ci-dessous), puis un temps de restitution en plénière a permis de partager les principales conclusions.

Réservoir de Cercey		
Date : 22/09/2025		
Objectifs de gestion de l'ENS figurant dans le plan de gestion :	Au vu du changement climatique et du DVO de l'ENS, cet objectif est-il toujours pertinent ?	Si vous avez répondu oui plutôt ou non à modifier, quelle serait la nouvelle formulation ?
D. Préserver les vases exondées, les milieux associés et les espèces patrimoniales inféodées à ces habitats	Oui, plutôt mais à nuancer	D. Préserver les vases exondées tout en tenant compte de la gestion hydraulique (en lien avec le l'alimentation du canal de Bourgogne) et en intégrant la dimension du changement climatique
D1. Conserver la dynamique permettant le dépot de vases	Non, plus vraiment, à modifier	D1. Suivi et analyse des données qui conditionnent le dépôt des vases (météorologie, limnémétrie, actions de gestion hydraulique, surface des zones exondées)
D2. Suivre les espèces patrimoniales liées aux vases exondées	Non, plus vraiment, à modifier	D2. Observer les réponses des espèces associées aux vases exondées à l'aléa météorologique et à la gestion hydraulique
E3. Assurer la quiétude de la saulaie durant la période de nidification de l'avifaune	Oui, tout à fait	E3. Assurer la quiétude de la saulaie durant la période de sensibilité de l'avifaune nicheuse
F1. Assurer la quiétude du réservoir pendant la période hivernale	Oui, tout à fait	F1. Assurer la quiétude du réservoir pendant la période de migration et hivernale
F1. Assurer la quiétude du réservoir pendant la période hivernale	Oui, plutôt mais à nuancer	F2. Suivre les espèces durant la période hivernale
B3. Faire du site un outil pédagogique auprès de différents publics	Oui, plutôt mais à nuancer	

Exemple de résultat de l'atelier pour l'ENS du réservoir de Cercey

Les 6 analyses des plans de gestion produites lors de cet atelier sont disponibles en ligne [ici](#).

5. FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA GESTION DES FEUX DE FORET EN COTE-D'OR

Depuis 2022 et 2023 (avec le feu à Chamboeuf) : le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est très sollicité par les organismes gestionnaires de milieux naturels pour travailler sur les enjeux feux de forêt. Cependant, les équipes n'ont pas toujours le temps ni les réponses à apporter. Ce temps d'échange est une occasion d'un point sur le sujet.

Au regard du déroulé de la matinée, J. Theurel constate que les préoccupations des gestionnaires sont assez éloignées de ce qu'il imaginait. Aussi, il convient de faire de ce temps un « questions/réponses » pour cibler les attentes.

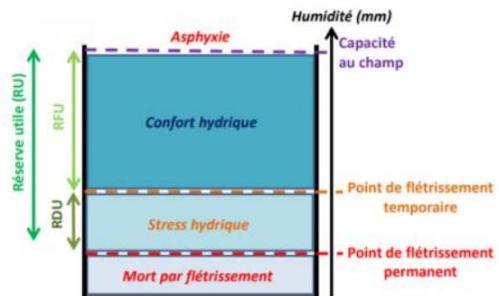
Bilan des échanges en annexe 2.

6. VISITE DE L'ENS DU BOIS DE MONTFEE ET RESERVE UTILE DES SOLS

Après une brève présentation des travaux menés par l'ONF et la CCGCNSG sur l'évaluation de la réserve utile maximale du sol forestier de l'ENS du Bois de Montfée, le groupe est allé sur le terrain pour découvrir cet ENS et échanger autour de ces travaux.

=> [Voir le diaporama projeté en séance](#)

La Réserve Utile (RU), représente la quantité d'eau maximale que le sol peut contenir et qui est utilisable par la plante. Cette eau est retenue sous forme de films assez épais autour des particules de terre ou dans les fins capillaires. Lorsque que la RU est épuisée, on est au point de flétrissement permanent.



La suite : le bilan hydrique du sol

Établir un bilan hydrique dans un peuplement forestier revient à calculer les variations de la quantité d'eau disponible dans le sol entre deux dates

$$R_t = R_{t-1} + P - T - In - E - D - X$$

Avec :

R_t : réserve en eau du sol à la date t .

R_{t-1} : réserve en eau du sol à la date $t-1$.

P : précipitations.

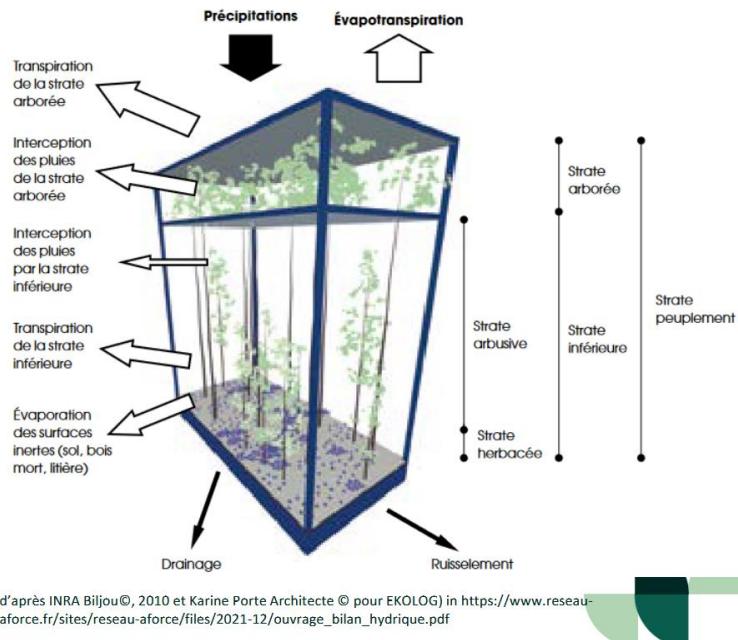
T : transpiration* de la strate peuplement.

In : interception* des précipitations par la strate peuplement.

E : évaporation du sol.

D : drainage*.

X : ruissellement



7. BILAN ET PERSPECTIVES

A la fin de la visite, un petit point de bilan a été fait.

Maryline Vernet a rappelé que cette rencontre était la dernière du cycle dans le cadre de cette démarche d'adaptation au changement climatique mais que les travaux se poursuivront. Pour la suite, les personnes présentes ont évoqué les idées suivantes :

- Vulgariser les résultats pour le grand public ;
- Valoriser les cartes postales du futur ;
- Continuer à se rencontrer une fois par semestre ;
- Poursuivre l'appui individuel, notamment pour la rédaction/révision des plans de gestion.

Une proposition pour 2026 sera faite par le Département d'ici la fin d'année, sur la base de ces idées.

Merci à toutes et tous pour votre participation !

ANNEXE 1 : DETAIL DES RETOURS SUR LES CARTES POSTALES DU FUTUR

ENS	Ce que je retiens...	Ce que ça m'inspire...	Une question que je me pose...
ENS des Prairies et forêts alluviales du Val de Saône	Une plus forte pression sur les usages (prélèvements d'eau et agriculture) Facteurs anthropiques prégnants sur et en dehors du site (barrage, captage)	Ouverture du COGES aux partenaires extérieurs	Pourra-t-on trancher en faveur des milieux naturels si la pression agricole et en eau potable s'accroît ?
	Laisser la nature s'adapter et faire "ses choix".	Les parcelles sur lesquelles il y a une maîtrise foncière, boucher les drains pour accueillir l'eau des zones humides.	Si on laisse la nature faire, quel paysage aura-t-on dans les années à venir ? Est-ce que ce sera encore humide dans les décennies suivantes ?
ENS des Sources et Cascades tuffeuses de Saint Marc Sur Seine	Une résilience mise en évidence : celle du patrimoine naturel, de l'agriculture par l'adaptation des pratiques	Plan de gestion à prendre avec du recul pour prendre en compte le changement climatique sur tous les points	Quid de la naturalité des milieux et conséquence de l'intervention humaine dessus (plantation)
	Adaptation au risque incendie, des riverains sur la collecte du pluvial, et des agriculteurs, à "marche forcée"	Gros travail à mener sur les aides à la régulation du climat local	-
ENS du réservoir de Cercey	Pas facile parfois d'imaginer les trajectoires prises sur certains sites. Rôle de VNF et des "envies" du territoire primordiaux	Des points d'action sur la gouvernance	Quel rôle du CD21, quelle possibilité d'action ?
	Climat chaud et précipitations intenses avec plus de sécheresses.	Inondations	Dans quelle mesure je peux prélever de l'eau pour les feux de forêt en période d'étiage ?
ENS du Lac de Marcenay	Niveaux d'eau irréguliers, assecs répétés avec évolution des peuplements forestiers (perte des frênes et	Evolution des habitats, avec développement de certaines espèces patrimoniales sur les vasières dont la surface a augmenté.	Quel levier pour concilier les usages de l'eau : agriculture VS fonctionnement naturel du site. Un levier technique : un virage agricole vers des cultures moins gourmandes en eau.

	aulnes), développement de la roselière.		
	Augmentation des températures et baisse de la ressource en eau. Création de nouveau système pour maintenir les modes de production agricoles. Importance de la formation du COGES.	Adaptation constante avec l'évolution du climat avec des compromis en espèce/habitat/usages/sécurité civile/alimentaire.	Quelle orientation des financements publics entre préservation de l'environnement et maintien de l'agriculture avec des "bassines".
ENS de la frayère de Mirebeau-Sur-Bèze	Le fonctionnement de la frayère reste opérationnel même si l'espèce cible (BRO) a régressé.	La mutualisation de la gestion du site avec la roselière de Mirebeau-sur-Bèze, évoquée dans le texte.	Quelle solution opérationnelle pour garantir la reproduction du brochet (en plus du réglementaire avec la proposition d'un APB.
	Changement faune/flore, fonctionnement différent. Combat permanent.	Adaptation, apprendre à laisser la nature évoluer et accueillir les nouvelles tendances.	Faut-il laisser la nature faire ou se battre pour sauvegarder le fonctionnement que l'on connaît ?
ENS des Pelouses et combes de la Vallée de l'Ouche	Augmentation du risque incendie avec augmentation du volume de bois mort.	Changement de pratiques à encadrer (interdiction d'accès au massif, débroussaillage...)	Comment accompagner ces changements de pratiques ?
	Cercle de conséquence : Pins --> Pyrale Scolyte--> incendie --> Pins	Secteurs mieux adaptés aux sécheresses ?	Evolution vers des milieux ouverts comme avant 1950 ?
ENS du Bois de Montfée	Changements avec plus de précipitation et plus de sécheresse ainsi qu'une évolution de la hêtraie (vers du chêne sessile et des érables).	Un accompagnement sylvicole est nécessaire.	Comment s'adapter avec des essences locales ? Faut-il lutter contre l'évolution du boisement ?
	On est dans l'accompagnement du changement plus que sur la lutte contre la transformation.	Augmentation des arbres bio plus test d'essences.	L'ENS a pour objet l'ouverture au public. Comment gérer avec les dépérissements forestiers et les chutes de branches/d'arbres ?

ENS du Marais du Cônois Alain CHIFFAUT	Adaptation forte au manque d'eau.	Similarité avec les problèmes d'eau sur l'ENS de St Marc/Seine.	Ressource en eau, préservation/répartition. Comment s'y préparer en se coordonnant notamment avec le monde agricole ?
	Milieu humide face à tout un ensemble de risques mais enjeu majeur évident lié à l'eau. Apport part gestion ? Ou transformation du milieu ?	Mobilisation du LIDAR pour un diagnostic du fonctionnement hydrologique.	Quelle est la portée des actions et l'intensité qui doit être donnée aux interventions si finalement il n'y a plus d'eau ?
ENS du Cirque de la Coquille	Source de la Coquille qui se tarit avec disparition d'espèces (coupe de pins pour privilégier la prairie et pastoralisme).	Disparition des forêts et plantation d'espèces résistantes.	Agriculture en souffrance, changements pour de la vigne et/ou des moutons
	Une évolution drastique des espèces, milieux, régimes hydrologiques.	Une part d'impuissance ainsi qu'un nécessaire très gros virage agricole.	Quel rôle peut prendre le gestionnaire dans cette transition agricole ?

ANNEXE 2 : DETAIL DES ECHANGES AVEC LE SDIS



Intervention SDIS, Risque incendie en milieux naturels

ADAPTATION DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) DE COTE-D'OR AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

Atelier n°6 – adaptation
Le lundi 22 septembre 2025 à Gevrey-Chambertin

Avec :

- **Jérôme THEUREL**, *Chef du Centre de Secours Principal Dijon Nord. Et Conseiller Technique Départemental Feux de Forêt* ;
- **Julien VANDENSKRICK**, *Officier du Groupement Mise en Œuvre Opérationnelle*.

Préambule :

Depuis 2022 et 2023 (avec le feu à Chamboeuf) : le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est très sollicité par les organismes gestionnaires de milieux naturels pour travailler sur les enjeux feux de forêt. Cependant, les équipes n'ont pas toujours le temps ni les réponses à apporter. Ce temps d'échange est une occasion d'un point sur le sujet.

Au regard du déroulé de la matinée, J. Theurel constate que les préoccupations des gestionnaires sont assez éloignées de ce qu'il imaginait. Aussi, il convient de faire de ce temps un « questions/réponses » pour cibler les attentes.

NB : 85% de l'action des pompiers est orientée sur l'aide à la personne (alcool, vieillissement de la population, détresses psychologiques...)

Questions / réponses :

- **Quel déroulé opère à partir du moment où un feu se déclenche ? (Intervenants, témoins...)**

Les départs de feux sont endogènes dans 80-90 % des cas. Les autres proviennent de la foudre. Les morceaux de verre à effets loupe pouvant faire démarrer des feux sont une fausse croyance. Lorsque les incendies se déclarent à proximité des routes/voies ferrées, ils sont majoritairement accidentels (mégots). Ailleurs, les origines sont généralement malveillantes (allumage).

Le SDIS peut se porter partie civile.

Témoin : celui qui appelle est souvent celui qui a allumé le feu !

- Tel. : 18 ou 112, la ligne est prise directement par un pompier. Pendant l'entretien téléphonique, le pompier pose des questions, les secours sont alors déjà prévenus.
- les témoins peuvent agir avec un extincteur de voiture pour un petit feu de maximum 50cm de diamètre. Au-delà, ce n'est plus utile et il s'agit d'éviter la prise de risque pour les témoins. Si blessures, les pompiers s'occuperont d'abord de l'humain au détriment du feu. Les témoins peuvent rester à proximité pour guider et dégager les pistes (véhicules à déplacer etc.).
- il existe à l'ONF une brigade formée pouvant intervenir sur des feux plus conséquents.

Idées de volumes nécessaires pour éteindre un feu en fonction du temps depuis le départ du feu :

- 1min : 1 verre
- 5min : 1 seau
- 10min : 1 piscine

Anticipation : des démarches commencent à se structurer entre le SDIS et le procureur pour mieux prévoir les départs en fonction de la pression incendiaire qui peut être évaluée à partir de profils de personnes susceptibles de déclencher des feux intentionnellement, et suivies par la justice.

Obligations : les documents préconisant les accès et les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) qui existent dans le Sud, n'ont pas cours en Côte-d'Or, le département n'étant, à ce jour, pas reconnu « à risque feu de forêt » par Arrêté Ministériel.

- **Quelle est la structuration du travail au SDIS ?**

Le temps de travail est scindé entre opérationnel et fonctionnel :

Opérationnel : terrain, gestion des sinistres,

Fonctionnel : planification, stratégie, sensibilisation, administratif...

Chaque pompier a une activité fonctionnelle et a un niveau de responsabilité opérationnelle.

Il y a également un personnel administratif 100 % fonctionnel ainsi que des pompiers aux missions « support » : mécanique, services informatiques...

Il existe deux statuts :

Sapeur Pompier Volontaire (SPV),

Sapeur Pompier Professionnel (SPP).

En Côte d'Or, il y a deux centres géographiques : Dijon et Beaune ainsi qu'une annexe à Pouilly pour le jour uniquement. Pour les autres territoires, il y a la possibilité de conventionner avec les employeurs des SPV. Les SPV vont jusqu'à la caserne avant de pouvoir intervenir, ils ne sont pas rémunérés mais indemnisés à l'intervention. La moitié des interventions en Côte-d'Or sont à Dijon soit plus de 17 000 sur les 30 à 40 000 par an.

Les effectifs :

SPP : fonctionnaires territoriaux, 300 en Côte-d'Or (43 000 en France),
SPV : autre profession, ils viennent et partent quand ils le souhaitent, 2 000 en Côte-d'Or (200 000 en France).

• **Quelle formation et moyens en fonction des interventions ?**

Les SPV se forment d'abord sur des actions de secourisme puis intègrent les risques courants (incendie bâti mentaire, secours routier, protection des biens ...) Il existe une spécialité de formation « feux de forêt ». 500 à 600 personnes sont formées sur cette spécialité en Côte-d'Or avec une recrudescence récemment. Ces personnes intègrent une liste d'aptitude signée par le Préfet et pouvant être mobilisée en tant que « renforts nationaux ».

L'intervention sur des feux de forêt est risquée. La progression du feu peut être plus rapide qu'une personne en course. Les camions d'intervention sont sécurisés et prévus pour résister au passage du feu.

En 2023, le SDIS a reçu 5M€ du département pour investir sur du matériel de lutte contre les feux de forêt.

• **Quelle est l'organisation des services ?**

Il existe plusieurs niveaux de coordination :

1 groupe = 4 camions,
1 camions = 4 équipiers.

Si les moyens d'intervention départementale sont dépassés, on peut faire appel aux moyens de la zone de défense de laquelle on dépend puis aux renforts nationaux. La France est en effet découpée en zones de défense (7 en métropole) permettant de gérer les renforts nationaux. Tous les ans, au printemps, une prospection est faite pour voir les moyens de renfort disponibles pour les différents risques. En Côte-d'Or, il est remonté une mobilisation potentielle de 4 camions de juin à septembre avec des pompiers sur liste d'aptitude « feu de forêt ». En 2025, il y a eu 22 sollicitations nationales de renfort, dont 6 pour feu de forêt durant l'été.

Il existe un produit utilisé dans la lutte incendie : le retardant. Chaque largage aérien coûte 6 000€. --> Impact chimique sur les sols ?

• **Quelle est la prise en compte des enjeux écologiques ?**

Il ne peut pas y avoir de prise en compte de ces enjeux. La priorité est la sécurité des personnes ensuite celles des biens. Naturellement, au cours des interventions ; les coupes, écrasements et consommation d'eau sont optimisés. Et du côté des gestionnaires de milieux naturels, il n'existe pas de documents du SDIS à prendre en compte.

- **Qu'est-ce que les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) et le brûlage ?**

Les OLD sont une obligation dans les départements à risque (le caractère « à risque » est défini par Arrêté Ministériel comme vu plus haut). Les propriétaires doivent débroussailler 30 à 50 m autour de leur habitation (pour qu'il ne reste que de l'herbe). Aujourd'hui, les OLD n'ont pas cours en Côte-d'Or qui n'est pas classée « à risques ». Ce classement pourrait concerter la Côte-d'Or dans les années à venir. Les OLD sont aussi portées par les assurances et l'ONF sur des secteurs classés à risques.

Le brûlage dirigé est une technique de prévention à l'aide d'incendies volontaires et maîtrisés. Le principe est d'incendier par anticipation, en hiver et de manière dirigée, des secteurs qui risquent de brûler. La technique de brûlage contrôlé est, elle, utilisée pendant des interventions de lutte pour des approches tactiques. Elle permet d'économiser de l'eau et de faciliter les interventions.

- **Peut-on/doit-on anticiper des accès pour la Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) ?**

Il n'existe pas de texte de cadrage. En termes d'accès, techniquement, il s'agirait de disposer de pistes en dur de 4m de large ainsi que de cuves de 60m3 accessibles, une aire de retournement. Les pistes devraient le cas échéant être tous les 50m... Les besoins sont assez exigeants pour ne pas pouvoir tout aménager par anticipation. Dans le Sud, le travail est empirique : on observe des feux qui souvent prennent la même direction permettant alors de déterminer des « enveloppes de feu ». A partir de là, des pistes d'accès peuvent être travaillées. Idem pour les réserves d'eau. Tant que des secteurs n'ont pas brûlé, il n'existe pas de cartographie préventive. Dans cette idée d'accès, les anciens chemins sont à garder car utilisables comme pistes.

Des systèmes de modélisation existent par ailleurs mais la connaissance de l'historique des feux prime.

- **Comment s'organisent les dispositifs multi-acteurs d'intervention et de prévention ?**

L'Ordre Départemental d'Opération (ODO) existe depuis 2023 pour les Feux d'Espaces Naturels (FEN) et les Feux De Forêt (FDF). C'est un dispositif de mobilisation en prévention de moyens en fonction du risque incendie. Il s'agit de cartes météo issues de météofrance (assez fiables) qui affichent une analyse des risques. A partir de là, il y a une proposition de mobilisation d'un dispositif à la journée. Par exemple un camion avec 4 personnes disponibles au cas où, voire, en fonction des niveaux de risques : mobilisés en caserne, voire dans le camion sur le terrain à attendre. La Côte-d'Or est découpée en 5 bassins d'intervention. Cet été 2025, il y a eu 100 à 200 départs de feux en Côte-d'Or sur des espaces naturels.

Le dispositif d'ORganisation des SECours (ORSEC) est en place avec la préfecture. Il a vocation à organiser l'ensemble des moyens publics mobilisables (pompiers, gendarmerie, ONF...) Depuis cette année 2025, il peut être pris des Arrêté Préfectoraux interdisant les promenades en forêt. Ce dispositif est activable en fonction du niveau de risque. Un relais de l'information est fait par les patrouilles ONF. Ce dispositif vaut pour la forêt publique, il n'y a rien sur la forêt privée qui est trop morcelée pour structurer ce type d'action.

Une convention avec la chambre d'agriculture de Côte-d'Or permet de s'appuyer sur un réseau d'agriculteurs référents pouvant se mobiliser avec du matériel (type sarcluse) en cas d'urgence.